

Compte rendu Conseil municipal 06 du 15 décembre 2025

Présents : M. LELIEVRE Gérard, Maire – M. MOINEAU Christophe - Mme DUFOUR Emmanuelle – Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude – Mme BREUGNON Sylvie - M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian –M. DUMONT Julien - Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique – Mme PETROZ Maria -M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés : Mme CORBASSON Christine (Pouvoir à M. CHAUMERON)

Mme BREUGNON a été nommée secrétaire de séance.

• Proposition emplacement antenne TDF

M. le Maire informe le conseil du compte rendu du référé du Tribunal Administratif qui s'est déroulé le 2 décembre et qui oppose la commune de St Maurice / Fessard à TDF au sujet du lieu d'implantation d'un relai radioélectrique.

M. le Maire fait lecture des échanges avec les différents interlocuteurs : la société TDF, Valocîme, l'avocate de la commune et informe que la collectivité a un mois pour réexaminer ce dossier.

Suite au référé, une ordonnance du juge a suspendu l'arrêté. Le juge estime que les griefs formulés contre les motifs que la commune avait retenus étaient sérieux et, de ce fait, demande un réexamen.

M. le Maire suggère de proposer un nouvel emplacement sur une partie de la parcelle YG0004 appartenant à la commune où se situe la station d'épuration et qui paraît répondre aux paramètres environnementaux, en respectant les contraintes soulevées par les habitants, tout en offrant les services de téléphonie à la population.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de proposer la parcelle YG0004, dont l'emplacement exact sera à définir avec la société TDF.

• Ouverture des crédits d'investissements

M. le Maire rappelle que la collectivité peut procéder au paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice, sous réserve de ne pas dépasser 25% du montant des crédits d'investissement votés lors de l'exercice précédent, soit 1 280 854,76 € au budget 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, dans la limite de 316 000 €.

• Décision modificative n°3

M. le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses – Article 274 « Prêt » pour + 18 000 €

Recettes – Article 274 « Prêt » pour + 18 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

• Boulangerie – Ancien locataire – Apurement de la dette envers la commune

M. le Maire informe le conseil que les anciens locataires de la boulangerie ont déposé le bilan de leur société. Cette situation permet à la commune de St Maurice sur Fessard de demander au liquidateur de solder les titres des loyers pour un montant de 3 600 €, déjà émis. Et d'autre part, de demander le remboursement des frais de remise en état du four dont l'extracteur était hors service et constaté par huissier lors du procès-verbal établi le 17 février 2025 par l'envoi d'un titre de recette correspondant aux factures, pour un montant de 2 132,64 €.

L'ensemble du conseil accepte que la collectivité émette le titre de remboursement et sollicite le liquidateur judiciaire pour son recouvrement ainsi que le montant des loyers restant impayés

• **Affaires diverses**

- M. le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il avait été prévu de solliciter deux subventions pour la tranche optionnelle des travaux intérieurs de l'église auprès du DSIL 2026 et de la DRAC. Ces demandes n'ont pas pu être réalisées en raison du manque d'éléments. Elles devront être faites en 2026 pour les dossiers 2027.
- M. le Maire informe le conseil que les travaux de la tranche ferme des travaux intérieurs de l'église prennent du retard, notamment pour l'installation de la charpente de la voûte. D'autre part, certains travaux n'ont pas été prévus initialement dans cette tranche ferme et la commune est en attente d'éléments complémentaires en terme de travaux et de coûts pour l'entrée et la partie inférieure du clocher et pour les peintures qui ont été découvertes sous les enduits de plâtre.
- M. le Maire informe le conseil que le Département a gelé les subventions relatives au volet 3 pour le programme 2026. Cette situation implique que la collectivité ne pourra pas demander de subvention pour les travaux « Devanture des écoles et aire stationnement et pour la réfection des routes, notamment la route de Moulon qui est l'une des voies prioritaires. De ce fait, ces projets pourront être différés afin de permettre leur financement.
- Afin d'être en cohérence avec l'ensemble du bourg dans le cadre de la sécurité routière, M. le Maire propose de placer la rue des Merisiers en zone 30km/h. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.
- M. le Maire propose de prévoir la plantation d'arbres aux abords du terrain de pétanque afin que celui-ci soit arboré cet été. Le conseil approuve cette proposition. Un devis sera demandé aux Ets BOURDIN PAYSAGE.